

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement REACH EC No.2020/878

Produit : Rituals of sakura

Version 4

:

Section 1. Identification de la substance ou du mélange et du fournisseur

1.1 Identifiant du

produit Identifiant Rituals of sakura

du produit : Aucun

Autres identifiants :

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

et utilisations déconseillées Utilisations du produit : Bougie

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de The kraft candle

l'entreprise : clos de l'orne 74/1

Adresse de 1490 court st Etienne

l'entreprise : BE0776270808

0487944359

Thekraftcandle@gmail.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence : E Belgique :Antigifcentrum +3270245245

Section 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

**Classe et catégorie
de danger :**

2.2 Éléments d'étiquetage

Catégorie 2 Sensibilisation - Peau

Catégorie 1

Dangereux pour l'environnement aquatique - Catégorie de danger à long terme 3

H317, Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H412, Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

:

Mentions de danger : ATTENTION

H317, Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H412, Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

SUBstance de la phrase EUH208 " Contient ... peut provoquer une réaction allergique." :

EUH208, Contient LINALOOL, SALICYLATE DE BENZYLE, CITRONELLOL, HEXYL CINNAMAL, COUMARIN, NEROL, HELIOTROPINE, ALDÉHYDE DU CYCLAMEN, LIMONENE, ACÉTYLOCTAHYDRON TÉTRAMÉTHYLIQUE APHTALÈNES, IONONE ALPHA-ISOMÉTHYLE, ALCOOL CINNAMIQUE, Peut provoquer une réaction allergique.

Conseils de prudence :

P273, Eviter le rejet dans l'environnement.

P302/352, EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333/313, En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

P501, Éliminer le contenu dans un containers de recyclage.

Pictogrammes :



2.3 Autres risques

Autres dangers :
CLP

Concentration en hydrocarbures % : 0.000%

Section 3. Composition / informations sur les ingrédients

3.2

Mélanges

contenant :

Nom	CAS	CE	N° d'enregistrement REACH	%	Classification pour (CLP) 1272/2008	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et ATE
-----	-----	----	---------------------------	---	-------------------------------------	--

ACÉTATE DE BENZYL	140-11-4	205-399-7		5%	EH C3;H412,-	orale : ATE = 2490 mg/kg pc
ALCOOL PHÉNYLIQUE	60-12-8	200-456-2	01-2119963921-31-xxxx	2%	ATO 4-EDI 2;H302-H319,-	par voie cutanée : ATE = 2500 mg/kg pc-orale : ATE = 1610 mg/kg pc
LINALOOL	78-70-6	201-134-4	01-2119474016-42-xxxx	1%	SCI 2-EDI 2-SS 1B ; H315-H317-H319,-	orale : ATE = 2790 mg/kg pc
TÉTRAHYDRO-MÉTHYL-(MÉTHYLPROPYL)-PYRAN-4-OL	63500-71-0	405-040-6	01-0000015458-64-xxxx	1%	EDI 2;H319,-	
SALICYLATE DE BENZYLE	118-58-1	204-262-9		0.5%	SS 1B-EH C3;H317-H412,-	orale : ATE = 2200 mg/kg pc
CITRONELLOL	106-22-9, 1117-61-9, 26489-01-0, 6812-78-8, 141-25-3, 7540-51-4	203-375-0, 214-250-5, 247-737-6, 229-887-4, 205-473-9, 231-415-7	01-2119453995-23-xxxx	0.5%	SCI 2-EDI 2-SS 1B ; H315-H317-H319,-	par voie cutanée : ATE = 2650 mg/kg pc-orale : ATE = 3450 mg/kg pc
HEXYL CINNAMAL	101-86-0	202-983-3		0.5%	SS 1B-EH A1-EH C2 ; H317-H400-H411,-	orale : ATE = 3100 mg/kg pc
COUMARIN	91-64-5	202-086-7		0.5%	ATO 4-SS 1B-EH C3 ; H302-H317-H412,-	orale : ATE = 500 mg/kg pc
NEROL	106-25-2	203-378-7		0.5%	SCI 2-EDI 2-SS 1B ; H315-H317-H319,-	orale : ATE = 4500 mg/kg pc
OXACYCLOHEXADECEN-2-ONE	34902-57-3, 111879-80-2	422-320-3	01-0000016883-62-xxxx	0.5%	EH A1-EH C1;H410,-	
MASSE DE RÉACTION DE L'ACÉTATE D'ALLYLE (2-MÉTHYLBUTOXY) ET DE L'ACÉTATE D'ALLYLE (3-MÉTHOXYBUTOXY)	67634-00-8, 67634-01-9	266-803-5, 266-804-0, 916-328-0		0.1%	ATO 4-ATD 4-ATI 2-EH A1;H302-H312-H330-H400,-	inhalation : ETA = 0,46 mg/l (poussières ou brouillards)- dermique : ATE = 1100 mg/kg pc-orale : ATE = 500 mg/kg pc
HELIOTROPINE	120-57-0	204-409-7		0.1%	SS 1B;H317,-	orale : ATE = 2700 mg/kg pc
ALDÉHYDE DU CYCLAMEN	103-95-7	203-161-7	01-2119970582-32-xxxx	0.1%	SCI 2-SS 1B-EH C3 ; H315-H317-H412,-	orale : ATE = 3810 mg/kg pc
LIMONENE	5989-27-5	227-813-5		0.1%	FL 3-SCI 2-SS 1B-AH 1-EH A1-EH C3;H226-H304-H315-H317-H400-H412,-	
ACÉTYLOCTAHYDRON TÉTRAMÉTHYLIQUE APHTALÈNES	54464-57-2, 54464-59-4, 68155-66-8, 68155-67-9	259-174-3, 259-175-9, 268-978-3, 268-979-9, 915-730-3	01-2119489989-04-xxxx	0.1%	SCI 2-SS 1B-EH C2 ; H315-H317-H411,-	
IONONE ALPHA-ISOMÉTHYLE	127-51-5	204-846-3		0.1%	SS 1B-EH C2;H317-H411,-	
ALCOOL CINNAMIQUE	104-54-1	203-212-3		0.1%	ATO 4-SS 1B-EH C2 ; H302-H317-H411,-	orale : ATE = 2000 mg/kg pc
BHT (BUTYLHYDROXYTOLUÈNE)	128-37-0	204-881-4	01-2119555270-46-xxxx	0.1%	EH A1-EH C1;H410,-	
BHT (BUTYLHYDROXYTOLUÈNE)	128-37-0	204-881-4	01-2119555270-46-xxxx	0.1%	EH A1-EH C1;H410,-	

Substances qui sont des perturbateurs endocriniens selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, supérieur à 0,1% :

Sans objet

Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes et très bioaccumulables, supérieures à 0,1 % :

Sans objet

Section 4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation : Sortir du lieu d'exposition à l'air frais, rester au repos et obtenir des soins médicaux.

Exposition des yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Exposition de la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Provoque une irritation de la peau.

Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une grave irritation des yeux.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune prévue, voir la section 4.1 pour plus d'informations.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Média approprié : Dioxyde de carbone, Produit chimique sec, Mousse.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, peuvent être libérés : monoxyde de carbone, composés organiques non identifiés.

:

5.3 Conseils aux pompiers :

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

Section 6. Mesures en cas de dissémination accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Éviter l'inhalation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir les mesures de protection aux sections 7 et 8.

6.2 Précautions environnementales :

Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et souterraines et du sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Éliminer les sources d'inflammation. Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation excessive des vapeurs. Contenir immédiatement les déversements à l'aide de sable ou de poudre inerte. Éliminer conformément aux réglementations locales.

6.4 Référence à d'autres sections :

Voir également les sections 8 et 13.

Section 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sûre :

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles :

~~Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient bien fermé. Maintenir au frais. Mettre à la terre/coller le~~ conteneur et l'équipement de réception. Utiliser des équipements électriques, de ventilation et d'éclairage ~~antidéflagrants. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les~~ décharges d'électricité statique.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

Parfums : Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail :

Ingrédient	CAS	CE	Description	Valeur
BHT (HYDROXYTOLUÈNE BUTYLÉ)	128-37-0	204-881-4	UK Limite d'exposition à long terme (TWA 8 heures) (mg/m3)	10 mg/m³
PHTALATE DE DIÉTHYLE	84-66-2	201-550-6	UK Limite d'exposition à long terme (TWA 8 heures) (mg/m3)	5 mg/m³
			UK Limite d'exposition à court terme (15 minutes) (mg/m3)	10 mg/m³

8.2 Contrôles de

l'exposition

Protection des yeux / de la peau

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage

Protection respiratoire

Veiller à ce qu'une ventilation adéquate et continue soit maintenue afin d'empêcher l'accumulation de vapeurs excessives et de s'assurer que les limites d'exposition professionnelle sont respectées. Le cas échéant, et en fonction de vos schémas et volumes d'utilisation, les contrôles techniques suivants peuvent être nécessaires en tant que mesures de protection supplémentaires : a) Isoler les salles de mélange et les autres zones où ce produit est utilisé ou manipulé ouvertement. Maintenir ces zones sous pression d'air négative par rapport au reste de l'usine. b) Utiliser un équipement de protection individuelle - un respirateur approuvé et correctement ajusté avec des cartouches ou des bidons de vapeur organique et des filtres à particules. c) Utiliser une ventilation locale par aspiration autour des réservoirs ouverts et d'autres sources ouvertes d'exposition potentielle afin d'éviter une inhalation excessive, y compris les endroits où cette matière est ouvertement pesée ou mesurée. En outre, utiliser une ventilation générale par dilution de la zone de travail afin d'éliminer ou de réduire les expositions possibles des travailleurs. d) Utiliser des systèmes fermés pour le transfert et le traitement de cette substance.

Voir également les sections 2 et 7.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique/couleur :	Liquide clair, incolore à jaune pâle
Odeur :	Non déterminée
Seuil d'odeur :	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	Non déterminé
Inflammabilité :	Non déterminé
Limite inférieure et supérieure d'explosion :	Non déterminé
Point d'éclair :	88 °C
Température d'auto-inflammation :	Non déterminée
Température de décomposition :	Non pertinent
pH :	Non déterminé

Viscosité cinématique :

Solubilité :	Non déterminée
Coefficient de partage : n-octanol/eau (valeur log) :	Non déterminé
	Non déterminé

Pression de vapeur :	0,17047842 mmHg
Densité et/ou densité relative :	0.9990
Densité de vapeur relative :	Non déterminée
Caractéristiques des particules :	Non déterminé
9.2 Autres informations :	Aucune information disponible

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Ne présente pas de risque significatif de réactivité, en soi ou au contact de l'eau.

10.2 Stabilité chimique :

Bonne stabilité dans des conditions de stockage normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Non prévu dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter :

Éviter la chaleur extrême.

10.5 Matières incompatibles :

Éviter le contact avec les acides forts, les alcalis ou les agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Pas attendu.

Section 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'a pas été testé dans son ensemble pour ses effets sur la santé. Les effets sur la santé ont été calculés à l'aide des méthodes décrites dans le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité aiguë :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë orale	3289
Toxicité aiguë Cutanée	>5000
Toxicité aiguë Inhalation	Non disponible
Corrosion/irritation de la peau :	Corrosion / Irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation :	Catégorie 2 Dommages aux yeux / Irritation Catégorie 2 Sensibilisation -
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Mutagénicité sur les cellules germinales :	Peau Catégorie 1
Cancérogénicité :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **STOT-exposition unique:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **STOT-exposition répétée:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Risque d'aspiration:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les ingrédients dangereux contenus dans le mélange

Ingrédient	CAS	CE	LD50/ATE Orale	LD50/ATE Dermique	LC50/ATE Inhalation	CL50 Itinéraire
COUMARIN	91-64-5	202-086-7	500	Non disponible	Non disponible	Non disponible
ETHYL HYDROXYPYRONE	4940-11-8	225-582-5	1200	Non disponible	Non disponible	Non disponible
PHÉNÉTHYL ALCOOL	60-12-8	200-456-2	1610	2500	Non disponible	Non disponible
MASSE DE RÉACTION DE ACÉTATE D'ALLYLE (2- MÉTHYLBUTOXY) & ACÉTATE D'ALLYLE (3- MÉTHOXYBUTOXY)	67634-00-8, 67634-01-9	266-803-5, 266-804-0, 916-328-0	500	1100	0.46	Poussière/b rouillard

Voir les sections 2 et 3 pour plus d'informations.

11.2 Informations sur les autres risques

Sans objet

Section 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité : Non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol : Non disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Cette substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB de REACH, annexe XIII.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne : Non applicable

12.7 Autres effets indésirables : Non disponible

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éviter de jeter le produit dans les égouts et dans l'environnement. Les récipients vides doivent être apportés à un site de traitement des déchets agréé en vue de leur recyclage ou de leur élimination.

Section 14. Informations relatives au transport

	14.1 ONU ou le numéro d'identifica	14.2 Nom d'expédition approprié de l'ONU :	14.3 Classe de danger pour le transport	Sous-risque :	14.4 Groupe d'emballage :
--	---	---	--	----------------------	--

	tion :		(es) :		
Règlement type de l'ONU	Non classé	-	-	-	-

IMDG	Non classé	-	-	-	-
ADR,RID,ADN	Non classé	-	-	-	-
OACI TI	Non classé	-	-	-	-

14.5 Dangers pour l'environnement : Non dangereux pour l'environnement lors du transport

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur : Aucune précaution supplémentaire

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI :

Non classé

Section 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Aucune supplémentaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique.

Section 16. Autres informations

Concentration % Limites : SCI 2=54.48% EDI 2=16.30% SS 1=11.63% EH C3=9.21% EH C4=68.32% EDI 2A=15,19%

Total des valeurs fractionnaires : SCI 2=1.84 EDI 2=6.14 SS 1=8.60 EH C3=10.86 EH C4=1.46 EDI 2A=6.59

Clé des révisions :

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

Clé des abréviations :

Abréviation	Signification
AH 1	Catégorie de risque d'aspiration 1
ATD 4	Toxicité aiguë - cutanée Catégorie 4
ATI 2	Toxicité aiguë - Inhalation Catégorie 2
ATO 4	Toxicité aiguë - orale Catégorie 4
EDI 1	Dommages aux yeux / Irritation Catégorie 1
EDI 2	Dommages aux yeux / Irritation Catégorie 2
EH A1	Dangereux pour l'environnement aquatique - Catégorie de danger aiguë 1
EH C1	Dangereux pour l'environnement aquatique - Catégorie de danger à long terme 1
EH C2	Dangereux pour l'environnement aquatique - Catégorie de danger à long terme 2
EH C3	Dangereux pour l'environnement aquatique - Catégorie de danger à long terme 3
FL 3	Liquide inflammable, catégorie de danger 3
H226	Liquide et vapeur inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H315	Provoque une irritation de la peau.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H318	Provoque de graves lésions oculaires.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.
H330	Mortel en cas d'inhalation.
H400	Très toxique pour la vie aquatique.
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P233	Conserver le récipient bien fermé.
P240	Conteneurs et équipements de réception pour la mise à la terre et le liage.
P241	Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
P242	N'utilisez que des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique.
P260	Ne pas respirer les vapeurs ou les poussières.
P261	Éviter de respirer les vapeurs ou les poussières.
P264	Se laver soigneusement les mains et toute autre partie de la peau en contact avec le produit après l'avoir manipulé.
P270	Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant l'utilisation de ce produit.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
P284	Porter une protection respiratoire.
P301/310	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301/312	EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P303/361/353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304/340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P330	Rincer la bouche.
P331	Ne pas faire vomir.
P332/313	En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin.
P333/313	En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
P337/313	Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
P363	Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
P370/378	En cas d'incendie : Utiliser du dioxyde de carbone, de la poudre chimique, de la mousse pour l'extinction.
P391	Recueillir les liquides répandus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement REACH EC No.1907/2006

Produit : Rituals of sakura

Version 4

:

P403/233	Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient bien fermé.
P403/235	Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.
P405	Magasin fermé à clé.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un site d'élimination agréé, conformément aux réglementations locales.
SCI 2	Corrosion / Irritation de la peau Catégorie 2
SS 1B	Sensibilisation - Peau Catégorie 1B

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exactes et précises, mais toutes les données, instructions, recommandations et/ou suggestions sont fournies sans garantie.